

# Grandir

Le magazine d'ACTION ENFANCE  
N° 117 / Mars 2023

# ensemble

suivez-nous

Et partagez notre actualité  
et nos engagements  
sur Facebook, Twitter  
et Instagram



« Un Village  
pour famille »

P. 3

Départements  
Attrait pour l'accueil  
de type familial

P. 4

# sommaire

03 —  
**C'est mon histoire**  
« Un Village pour famille »

04 —  
**Dossier**  
Départements :  
Attrait pour l'accueil de type  
familial

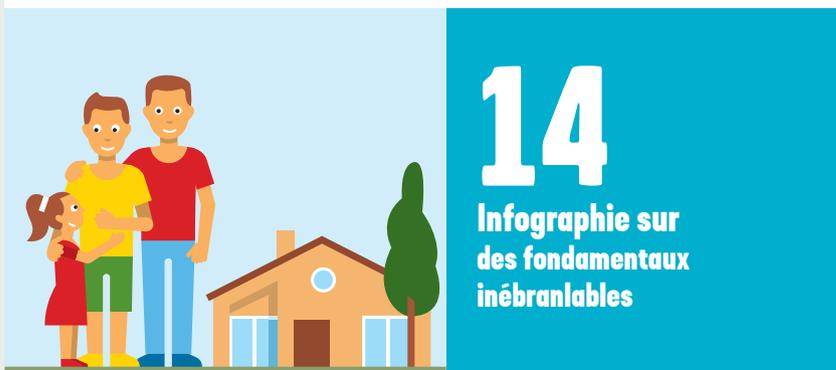
08 —  
**La Fondation  
en actions**  
Retrouvez les projets  
et les partenariats  
d'ACTION ENFANCE

11 —  
**Au cœur des territoires**  
Interview des présidents  
des Départements du Finistère  
et de la Vendée

12 —  
**Situation éducative**  
L'autonomie en douceur

13 —  
**La Fondation et vous**  
L'actualité de votre générosité

14 —  
**Comment ça marche ?**  
Des fondamentaux inébranlables



**Grandir ensemble** — 28, rue de Lisbonne, 75008 Paris / Tél. : 01 53 89 12 34.  
**Directeur de la publication**: Pierre Lecomte. **Rédactrice en chef**: Isabelle Guénot.  
**Rédaction**: Isabelle Guénot, Véronique Imbault, Aurélie Jorgowski-Biard, Dominique Ortin-Meaux.  
**Crédits photos**: ACTION ENFANCE, © Pascal Baudry - © Jean-Dominique Billaud, iStock, Jack Tribeca / Bestimage, X. Renauld, Conseils départementaux du Finistère et de la Vendée, DR.  
**Infographie**: Lorenzo Timon. **Conception graphique et réalisation**: Lonsdale.  
**Impression**: Imprimerie La Galiote-Prenant. Imprimé sur Condat 90 g.  
**Dépôt légal**: 1<sup>er</sup> trimestre 2023. **ISSN**: 1624 4540.

Pour des raisons de confidentialité, nous avons modifié les photos et les prénoms des enfants de nos articles.



## ACTION ENFANCE

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Président** : Pierre Lecomte  
**Vice-présidente** : Béatrice Kressmann  
**Trésorier** : Alain David  
**Secrétaire** : Bruno Giraud

### ADMINISTRATEURS

Catherine Boiteux-Pelletier,  
Claire Carbonaro-Martin, Aude Guillemin,  
Christel Hennion, Marie-Emmanuelle Hochereau,  
Jean-Xavier Lalo, Bruno Rime

### COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT

Danièle Polvé-Montmasson

**Suzanne Masson** :  
fondatrice d'ACTION ENFANCE  
Fondation Mouvement  
pour les Villages d'Enfants  
**Bernard Descamps** : cofondateur

28, rue de Lisbonne  
75008 Paris  
Tél. : 01 53 89 12 34  
Fax : 01 53 89 12 35  
CCP 17115-61 Y Paris  
www.actionenfance.org



ACTION ENFANCE est membre du Comité de la Charte du Don en Confiance qui lui a renouvelé son agrément en date du 2 juin 2020 : [www.donenconfiance.org](http://www.donenconfiance.org)

# édito

## Un développement basé sur une relation de confiance avec les Départements

**L**a Fondation ACTION ENFANCE a remporté récemment trois appels à projets pour la construction de Villages d'Enfants et d'Adolescents en Vendée, dans le Finistère et en Loire-Atlantique. Ce développement inédit pour la Fondation, consistant à l'ouverture concomitante de trois nouveaux établissements, implantés chacun sur deux communes différentes, permettra d'accueillir 232 enfants et adolescents dans ces trois départements à l'horizon 2024-2025.

Le choix de ces trois Départements nous conforte dans la pertinence de notre mode d'accueil. Nous les remercions vivement de leur confiance, sans laquelle aucune collaboration n'est possible.

C'est à la fois un projet enthousiasmant et une grande responsabilité de s'installer sur de nouveaux territoires. La responsabilité de répondre aux besoins des enfants, en lien avec leur environnement social et familial, et aux besoins des Départements qui ont un intérêt accru pour l'accueil de fratries en maisonnées. Nous assistons par ailleurs à une évolution dans la logique d'implantation territoriale de la part de nombreux Départements qui privilégient des établissements multisite permettant notamment de rapprocher les enfants de leur famille. Ce sera le cas en Vendée, dans le Finistère et en Loire-Atlantique, mais aussi dans le Loiret où nous allons construire un nouveau Village qui viendra compléter notre offre d'accueil au centre du département.

Cette logique d'implantation multisite rejoint la volonté de travailler plus étroitement avec les familles, de renforcer l'accompagnement des parents et de préserver le plus possible l'environnement de l'enfant avant, pendant et après son placement. L'objectif est bien de conserver ses repères familiaux et amicaux qui lui assureront une meilleure intégration sociale.

Notre croissance importante, dont nous mesurons chacun des enjeux, est rendue possible grâce au soutien de nos donateurs ainsi que de nos partenaires privés et institutionnels engagés à nos côtés. C'est une action commune dont nous vous remercions. ✕



**FRANÇOIS VACHERAT**,  
directeur général  
d'ACTION ENFANCE



**SANDRA MACÉ**,  
directrice du Village d'Enfants  
et d'Adolescents d'Amilly

# « Un Village pour famille »

Isabelle a grandi au Village d'Enfants et d'Adolescents de Ballancourt où elle est arrivée le jour de son ouverture. Elle avait tout juste 3 ans. Vingt-cinq ans plus tard, la jeune femme devenue aide-soignante et mère de deux enfants revient sur ce que cette éducation lui a apporté.



## Isabelle en 3 dates

• **1998**  
— Arrivée au Village d'Enfants et d'Adolescents de Ballancourt, tout nouvellement ouvert par la Fondation, avec son frère et sa sœur.

• **2013**  
— Isabelle quitte la Fondation le jour de ses 18 ans et finalise sa formation d'aide-soignante.

• **2022**  
— Elle donne naissance à son deuxième enfant et réfléchit à de nouveaux projets professionnels.

« **A**u Village, tout est fait pour que nous nous sentions aussi bien que possible. Mais à 18 ans, sans parents sur qui compter et sans ressources, il fallait que je subviennne rapidement à mes besoins. Entreprendre des études d'infirmière, comme je l'aurais souhaité, ce n'était pas vraiment envisageable pour diverses raisons. J'ai donc suivi une formation d'aide-soignante, en me disant que je pourrai évoluer par la suite ». Isabelle est très reconnaissante de l'éducation qu'elle a reçue à la Fondation. « Je n'ai vécu que dans les établissements ACTION ENFANCE, au Village de Ballancourt puis aux Vignes\* entre 13 et 18 ans. Le reste, je ne m'en souviens pas. Nous étions ensemble, avec mon frère et ma sœur. On y était tout le temps, car personne ne nous rendait visite. Seule notre grand-mère nous prenait quelques fois pendant les vacances. Le Village a longtemps été ma seule famille, où on était protégés, où on vivait dans un cadre familial qui ne me semblait pas très différent de ce que je pouvais voir quand j'allais chez des amis. C'est ce cadre qui m'a donné les clés pour avancer dans la vie et qui m'a permis de fonder ma famille », dit cette jeune maman qui vient de donner naissance à une petite fille deux ans après la naissance de son fils aîné.

## UNE ENFANCE COMME LES AUTRES

— Isabelle se souvient avec bonheur de la forêt toute proche dans laquelle ils allaient se promener, des grandes vacances d'été et des séjours avec les éducateurs. « On ne manquait de rien, j'ai de très beaux souvenirs d'une enfance en pleine nature. Quand je discute avec d'anciens enfants placés ou que je vois certains reportages à la télé, je me dis que nous avons eu de la chance de vivre dans cet environnement. » Elle est aussi reconnaissante d'avoir pu grandir avec son frère

« **Le Village, je n'ai connu que cela ! C'est ma vie. Ma famille.** » —

et sa sœur et des liens qu'ils ont ainsi pu construire. « Les éducateurs ont pris soin de nous souder, parce qu'ils savaient bien que nous serions les principales ressources les uns pour les autres. Nous avons grandi ensemble, dans la même maison, avec une autre fratrie qui avait été placée en même temps que nous et avec qui nous sommes restés très proches. » Si elle voit plus épisodiquement son frère et sa sœur qui habitent désormais en Bretagne alors qu'elle est établie en région parisienne, ils ne manquent aucune occasion de se revoir. Les fêtes de Noël ont été célébrées en famille.

## DES PROJETS D'AVENIR

— Qu'en est-il des projets d'évolution qu'Isabelle nourrissait lorsqu'elle a pris la décision de devenir aide-soignante ? « J'avais toujours voulu être dans l'aide à la personne et cela me correspondait bien. Aujourd'hui, je réfléchis à ma reconversion. Je profite de mon congé maternité pour étudier différentes pistes, dans différents secteurs. Mon conjoint, qui vient de créer son entreprise, m'encourage à évoluer, à reprendre des formations si nécessaire, pour concrétiser ce nouveau projet professionnel. » C'est tout ce que l'on peut souhaiter à cette jeune femme déterminée ☘

\*Les Vignes, site initialement rattaché au Village d'Enfants et d'Adolescents de Ballancourt, situé sur la commune de Villabé, est devenu un Village à part entière. Il fusionnera avec un nouvel établissement en projet dans l'Essonne.



#### LE CONTEXTE

Le développement de structures d'accueil en petites unités dans de nombreux territoires était l'un des points clés de la stratégie nationale de prévention et de Protection de l'enfance 2020-2022. Le chiffre de 600 nouvelles places d'accueil du type village d'enfants était avancé. Autorités compétentes pour déployer cette politique sur leur territoire, les Départements sont de plus en plus nombreux à souhaiter la création de petites unités de vie, sous forme notamment de villages d'enfants, voire à envisager la transformation de collectifs classiques pour se rapprocher d'un accueil de type familial.

# DÉPARTEMENTS ATTRAIT POUR L'ACCUEIL DE TYPE FAMILIAL

À considérer les onze appels à projets émis par les Départements ces deux dernières années, le placement de fratries en petites unités de vie a le vent en poupe. Le modèle d'accueil de type familial, proposé par ACTION ENFANCE depuis ses origines, dans des maisons de Villages d'Enfants et d'Adolescents, est de plus en plus apprécié. Voyons pourquoi.

#### COMPRENDRE.

« **S**itué dans un lieu calme, l'accueil collectif prendra la forme de petites unités de vie reconstituant l'atmosphère d'une maison, organisées autour du partage de la vie quotidienne, avec notamment une cuisine pour favoriser la préparation de repas en commun. (...) Les enfants participeront à l'ensemble des tâches quotidiennes en lien avec les adultes référents. Les unités ne devront pas dépasser 6 à 8 enfants sauf dérogation (...). La répartition des enfants par unité se fera par âges, sans pour autant figer les tranches d'âge, notamment pour permettre qu'une fratrie puisse vivre sur un même groupe, au quotidien ou sur certains moments. » Cet extrait de l'appel à projet émis par un Conseil départemental



**Plus de  
300 000**

mineurs et majeurs sont pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance (ASE) en France.



**Près de 180 000**

font l'objet d'une mesure de placement. 1 sur 2 est placé en famille d'accueil ; 1 sur 3 dans l'un des 2 000 établissements de l'ASE.



**600**

nouvelles places d'accueil en villages d'enfants ; c'est le souhait émis par le secrétaire d'État à la Protection de l'enfance dans la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022.

\*Source *Dossiers de la DREES 55 – mai 2020 – chiffres 2017.*

pour la création d'un établissement d'une soixantaine de places est représentatif des structures que les Départements souhaitent aujourd'hui développer pour accueillir les enfants placés. Les principes clés qui sous-tendent ces demandes sont de respecter « projet de l'enfant » et « parcours de vie ». Mais qu'est-ce qui incite les Départements à prendre cette orientation ?

### L'ACCUEIL DE TYPE FAMILIAL AU CŒUR DE PETITES UNITÉS

— Pour Marc Chabant, directeur du Développement d'ACTION ENFANCE, plusieurs facteurs expliquent cet intérêt accru pour

l'accueil de fratries en petites unités. Le système de Protection de l'enfance, repensé dans les années 70, pose le placement provisoire comme postulat afin de préserver l'enfant du danger immédiat. « Dans l'imaginaire collectif, il appartient aux parents d'éduquer leurs enfants. Donc, s'il y a danger, les enfants sont retirés de la sphère familiale, mais cette séquence est prévue pour être de courte durée. Toute la Protection de l'enfance est construite sur le placement court et la perspective du retour en famille. Cela a été la doxa pendant 25 ans, déniait aux

professionnels la possibilité, le droit de créer de l'attachement – puisque les personnes auxquelles les enfants doivent s'attacher, ce sont leurs parents. Or il y a clairement deux grands ensembles de situations : celles qui, effectivement, sont temporaires, conjoncturelles et permettront aux enfants de rentrer chez eux dès que le/les parent(s) auront surmonté leurs difficultés, et celles où les défaillances parentales sont structurelles, et dont on doit envisager que les enfants ne retourneront pas ou très tardivement dans leur famille, ce qui n'exclut ni le lien, ni la relation. Celles-là nécessitent un mode d'accueil de type familial, très éloigné des internats classiques. » C'est cette vision de l'accueil en Protection de l'enfance, un accueil de fratries, sur le long terme, aux côtés d'une équipe éducative stable, sur un modèle à mi-chemin entre la famille d'accueil et la MECS<sup>(1)</sup>, que veulent concrétiser aujourd'hui les Départements. Ils sont ainsi de plus en plus nombreux à manifester leur intérêt pour le mode d'accueil d'ACTION ENFANCE.

ALAIN DAVID,  
TRÉSORIER  
D'ACTION ENFANCE,  
PRÉSIDENT DE LA  
COMMISSION FINANCIÈRE  
ET IMMOBILIÈRE,  
MEMBRE DE LA  
COMMISSION AUDIT  
ET RISQUES



« Une stratégie de développement volontaire mais mesurée » —

Les Départements marquent un vif intérêt pour les Villages d'Enfants et d'Adolescents qui mettent en pratique deux valeurs

très recherchées actuellement : l'accueil de type familial et l'accueil de fratries. Nous répondons et nous continuerons de répondre autant que possible aux appels à projets. Nous souhaiterions être plus présents encore sur ces sollicitations, car nous pensons que notre modèle est pertinent et nous aimerions que tous les enfants protégés puissent en bénéficier. Mais nous faisons le choix d'adapter notre développement à nos capacités. Trois raisons à cela :

- la capacité organisationnelle à suivre les appels à projets puis à organiser la construction des Villages. Aussi engagées soient-elles, nos équipes n'ont pas cette capacité à se démultiplier à volonté ;
- les moyens financiers. Il faut compter environ 10 millions d'euros pour construire un Village d'Enfants et d'Adolescents, depuis l'achat du terrain jusqu'à son ameublement. Nous devons échelonner nos investissements ;
- les ressources humaines, enfin. À la fois sur les aspects de recrutement et de formation et sur le fait que le démarrage d'un Village demande beaucoup d'attention. Il faut accorder le temps nécessaire à chaque ouverture d'établissement.

La Fondation déploie donc une stratégie de développement volontaire mais mesurée, ne répondant qu'aux appels à projets conformes à notre philosophie, afin de préserver la qualité de l'accueil que nous devons aux enfants que nous accueillons. ☉

### UN LIEU DE VIE SÛRE ET PÉRENNE POUR LES FRATRIES

— La préservation des liens fraternels dans le cadre d'un placement est revenue en force dans les textes de loi<sup>(2)</sup>. Les recherches sur le capital social l'ont démontré : les frères et sœurs seront bien souvent les seules personnes sur qui ces enfants et jeunes pourront compter leur vie durant. La volonté d'éviter la « double peine » progresse : il ne faut pas que la séparation des frères et sœurs s'ajoute au traumatisme de la séparation d'avec leurs parents. « Si une grande partie des placements sont effectivement – et heureusement – de courte durée, on ne peut ignorer que certaines situations ne permettront pas de retour en famille. C'est globalement le cas pour 60 à 70 % des enfants que nous →

## Une logique partenariale accrue avec les Départements —

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, en Essonne, le Foyer d'Adolescents Le Phare de Mennecy a intégré le Village de Ballancourt** pour créer le Village d'Enfants et d'Adolescents Ballancourt-Le Phare. Objectif : fluidifier l'accompagnement des enfants vers l'autonomie en évitant les ruptures de parcours. D'ici quelques mois, la Fondation consolidera sa présence dans ce département d'Île-de-France avec trois Villages d'Enfants et d'Adolescents : Villabé – qui va être intégralement rénové et offre également un service de PEAD – Ballancourt-Le Phare ainsi qu'un futur écoVillage dont la localisation reste à déterminer. Au total, ce sont 193 places qui seront offertes par ACTION ENFANCE dans l'Essonne.

« Ces projets représentent des investissements considérables. Suite à une contractualisation de son partenariat avec le Département sur une base pluriannuelle, la Fondation a sécurisé ses investissements et peut déployer son mode d'accueil de type familial, en bonne intelligence avec le Département », relève Sophie Perrier, directrice adjointe de la direction Innovation, appui et qualité. Le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM), signé en 2021, consolide les positions de la Fondation. « Surtout, il montre que notre modèle intéresse les Départements, et que celui-ci peut s'adapter à leurs besoins spécifiques pour le bien des enfants, dans une logique de parcours. »



« Notre modèle d'accueil fonctionne et intéresse les Départements. Notre offre s'adapte à leurs besoins spécifiques et nous travaillons

ensemble, pour le bien des enfants, dans une logique de parcours. » —

**SOPHIE PERRIER, DIRECTRICE ADJOINTE DE LA DIRECTION INNOVATION, APPUI ET QUALITÉ D'ACTION ENFANCE.**

→ *accueillons dans nos Villages* », précise Marc Chabant. En quoi les Villages d'Enfants et d'Adolescents répondent-ils mieux que d'autres modalités d'accueil à cette problématique ? En offrant aux enfants et aux adolescents un quotidien qui ressemble à celui d'une famille, avec des maisons à taille humaine où chacun a sa chambre, avec une cuisine pour préparer les repas pris ensemble, avec des éducatrices/teurs familiaux professionnels et engagés, présents jour et nuit, à l'écoute des besoins de chacun. En offrant un cadre de vie stable où l'enfant se sent protégé, aimé, valorisé pour bien grandir aux côtés de ses frères et sœurs.

Autre dimension qui émerge fortement dans le travail social et qui fait évoluer la Protection de l'enfance : les questions de la relation et de l'attachement. Dans ce domaine, les avancées sont notables. « Lorsque l'on prend conscience que Justine, Théo et Marie-Louise, qui ont été accueillis dans le Village dès leur plus jeune âge, bénéficieront d'une

mesure de protection jusqu'à leurs 18 ans, il faut évidemment leur permettre de créer des liens d'attachement avec les adultes qui prennent soin d'eux. À qui d'autres pourraient-ils s'attacher ? Et comment grandir sans attachement sécurisé ? », poursuit Marc Chabant. La réalité est que lorsque l'on accueille sur le long terme dans des dispositifs pensés pour des placements courts, on risque de produire de « l'incapacité ». C'est-à-dire des parcours dépourvus de stabilité émotionnelle, émaillés de ruptures. A contrario, des enfants accueillis quelques mois dans des dispositifs pensés pour des placements longs pourraient se retrouver en conflit de loyauté. Ce qui renvoie au diagnostic de la situation familiale, un sujet toujours délicat pour les travailleurs sociaux.

### RENFORCER LA LOGIQUE DE PARCOURS

— Veiller à la sécurité physique et affective des plus petits et prendre en compte leurs besoins de sécurisation dans la stabilité, accompagner les besoins d'individualisation et développer les compétences vers l'autonomie des plus grands sont autant de points d'attention qui doivent jaloner le parcours de placement au sein d'un même Village. « Mettre en place un accompagnement éducatif spécifique à l'ensemble de la fratrie, quel que soit l'âge des enfants, sur un site dédié à partir duquel s'articulent les prises en charges » est l'un des objectifs du Finistère, département dans lequel ACTION ENFANCE a remporté un appel à projets fin 2022. L'évolution récente de la dénomination des Villages d'Enfants de la Fondation en Villages

d'Enfants et d'Adolescents témoigne de cette volonté de parcours sans rupture : en Indre-et-Loire, le Relais Jeunes Touraine a intégré le Village d'Enfants et d'Adolescents d'Amboise ; en Seine-et-Marne, le Village de Boissettes et le Foyer d'Adolescents de La Passerelle ont fusionné pour former le Village de La Boisserelle ; dans l'Essonne, le Foyer d'Adolescents Le Phare s'est rattaché au Village de Ballancourt. Unité de direction, unité d'établissement pour permettre aux petits et grands d'évoluer sans rupture au sein de dispositifs adaptés à leurs besoins.

« À Amboise, sous une même direction, l'établissement est organisé en trois services : le Village, le SAE (Service d'accompagnement éducatif) et le SAR (Service d'accompagnement renforcé). Les six maisons du Village accueillent six enfants chacune, trois maisons transformées en cinq appartements accueillent un à quatre adolescents, six studios situés dans les centres-villes d'Amboise et de Tours accueillent six jeunes majeurs et une maison du centre d'Amboise accueille six enfants et adolescents aux situations com-

## Témoignage



**SOPHIE, ACCUEILLIE AU VILLAGE D'ENFANTS ET D'ADOLESCENTS DE BALLANCOURT ENTRE 1998 ET 2008**

« Je suis arrivée à Ballancourt à l'âge de 5 ans, en même temps que ma petite sœur et mon grand frère, qui avaient alors respectivement 3 et 7 ans. Nous avons été placés à la suite du décès de nos parents, le Village est presque ma seule famille. Pendant les dix années où j'y ai été accueillie, j'ai bénéficié d'un cadre, d'une éducation, d'une affection qui m'ont structurée et aidée à grandir. À l'adolescence, j'ai intégré un service d'accueil éducatif différencié. J'ai alors mesuré tout l'écart avec ce que j'avais vécu au Village. J'ai ressenti ce nouvel environnement comme extrêmement violent. On peut trouver parfois que les Villages sont très « cocoonants ». En réalité, c'est cette bienveillance dans un cadre éducatif apaisé mais contenant, ce petit collectif où tu vis et partages des moments avec tes frères et sœurs qui t'aident à te construire. C'est en tout cas ce qui m'a permis de poursuivre les études que j'avais choisies et d'entrer dans la vie adulte. »



« 60 à 70 % des enfants que nous accueillons auront, à leur sortie de placement, passé plus de la moitié de leur vie au Village. Garantir la stabilité de leur parcours, leur permettre de vivre des moments de vie ordinaire, les soutenir même lorsqu'ils sont en crise, c'est la mission d'ACTION ENFANCE. » —

**MARC CHABANT, DIRECTEUR DU DÉVELOPPEMENT D'ACTION ENFANCE**

plexes. Depuis cette restructuration, il y a trois ans, on observe que les adolescents restent plus volontiers au Village. Cette continuité d'accueil permet d'offrir aux enfants le confort de la stabilité et autorise l'attachement. C'est très positif », analyse Michel Delalande, directeur du Village d'Enfants et d'Adolescents d'Amboise.

La prise en compte de la relation avec les parents participe de cette même logique de parcours sans rupture. Pour ce faire, la Fondation a mis en place quatre services de Placement à domicile (PEAD) à Bar-le-Duc, Pocé-sur-Cisse, Villabé et Clairefontaine. Elle facilite également l'exercice des droits de visite et d'hébergement des parents avec des espaces parents-enfants permettant des moments de partage accompagnés ou médiatisés telle la MAPES à Melun. « Certains enfants ne verront peut-être plus leurs parents qu'à l'occasion de visites médiatisées. Il n'empêche qu'ils seront toujours leurs parents. Nous les aidons à recréer du lien, à être ensemble autrement », souligne Élisabeth Héard, directrice du Village d'Enfants et d'Adolescents de Clairefontaine. La capacité à proposer un accompagnement adapté aux besoins spécifiques des enfants et des jeunes à un moment donné de leur parcours est également un axe auquel les

Départements sont de plus en plus attentifs. La nécessité de prendre en compte ce que l'on désigne parfois comme des situations complexes, des situations de crise, se traduit dans l'appel à projets du Conseil départemental de la Vendée sous cette forme : « la possibilité de déplacer provisoirement un jeune afin de lui permettre de s'apaiser, d'apaiser la maisonnée tout en maintenant la continuité de l'accueil ». C'est aussi ce que déploie la Fondation en Indre-et-Loire, avec le Service d'accompagnement renforcé (SAR) réparti entre les Villages d'Enfants et d'Adolescents d'Amboise et de Pocé.

Avec ses fondamentaux solides mais aussi sa capacité à innover et expérimenter de nouveaux modes d'accueil, ACTION ENFANCE présente une réponse adaptée aux nouveaux appels à projets départementaux, promesse d'un continuum dans l'accompagnement des enfants et de leurs besoins. ☺

(1) Maison d'enfants à caractère social

(2) loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants qui mentionne l'interdiction de séparer les fratries sauf si cela est contraire à l'intérêt de l'enfant

#### CE QU'IL FAUT RETENIR...

➤ Le mode d'accueil de type familial proposé par ACTION ENFANCE est en phase avec les attentes des Conseils départementaux. Fin 2022 début 2023, la Fondation a remporté des appels à projets en Vendée, dans le Finistère et en Loire-Atlantique. Dans chaque département, elle créera un nouvel établissement comprenant deux Villages implantés sur des communes différentes. Au total, cela représentera six Villages d'Enfants et d'Adolescents totalisant 232 places. Elle développera également une offre élargie de services, destinée à sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures.

## Clairefontaine, un concentré de services offerts par ACTION ENFANCE —

**Ancien Foyer d'accueil et d'observation installé au Mée-sur-Seine et à Pontault-Combault (77)**, Clairefontaine opère une mutation depuis cinq ou six ans, pour se rapprocher du mode de fonctionnement plus classique des Villages ACTION ENFANCE. « Comme dans les autres Villages, nous travaillons sur le quotidien partagé, en petit effectif, avec un accueil de type familial où les enfants sont un peu cocoonés... », souligne Élisabeth Héard, directrice du Village d'Enfants et d'Adolescents de Clairefontaine. Les notions de parcours et de projet de l'enfant y sont particulièrement présentes et ont donné lieu, en réponse aux attentes du Département de Seine-et-Marne, à la création de nombreux services annexes.



Dès 2000, Clairefontaine avait ouvert un service de visites médiatisées, la MAPES, qui a récemment été redéployé dans de nouveaux locaux à Melun. L'établissement vient de mettre en place, en coconstruction avec d'autres organismes, l'Aide sociale à l'enfance et le juge des enfants, un tout nouveau dispositif d'accueil modulable (PEAD). « Ce placement à domicile prononcé pour 6 mois, renouvelable jusqu'à 18 mois maximum, permet d'éviter la séparation de l'enfant d'avec sa famille tout en soutenant les compétences parentales. C'est une approche intéressante pour garantir la stabilité du parcours de l'enfant. » Une des maisons du Village est consacrée aux séjours de repli en cas de danger pour l'enfant. Clairefontaine dispose également d'un service de familles d'accueil, parfaitement intégré à l'établissement. Enfin, face à la demande croissante de placement de bébés, le Village souhaiterait recruter deux nouvelles familles d'accueil pour quatre tout-petits.



## Soirée caritative ACTION ENFANCE

➤ Jeudi 8 décembre 2022, ACTION ENFANCE a organisé une soirée caritative au musée Grévin à destination de ses fidèles partenaires. Après une visite privée du célèbre musée, 130 convives, dont Séverine Ferrer, Eloïse Valli, Fabienne Carat, Gil Alma, Benoît Joubert et Charlélie Couture ont dîné dans la salle des Colonne. Une tombola a permis à 40 gagnants de repartir avec des lots prestigieux offerts par des marques et hôtels de luxe dont

Courbet, Diptyque, Lacoste, Sisley, Longchamp, Pétrusse, Baume et Mercier, Evian Resort Golf Club mais aussi une heure de tennis avec Guy Forget et des œuvres offertes par le photographe Benjamin Decoin et l'artiste Charlélie Couture. La recette des 60 000 € collectés lors de cette soirée permettra à la Fondation de poursuivre sa mission d'accompagnement des enfants et adolescents pendant et après leur placement dans ses Villages. ☘

## Salve Enfance

— Depuis 40 ans au Sénégal, ACTION ENFANCE soutient l'unité des familles en aidant les veuves et leurs enfants, ainsi que de nombreux étudiants. Le 7 décembre dernier, la mission de la Fondation a obtenu une reconnaissance officielle par l'État du Sénégal sous le nom d'association Salve Enfance. Cette reconnaissance permettra d'agir sur place avec une plus grande fluidité. ☘



### BALLANCOURT ET VILLABÉ (91)

## Stage Éloquentia

➤ S'exprimer face à un auditoire n'est pas toujours évident. Treize adolescents âgés de 12 à 17 ans accueillis aux Villages de Ballancourt et de Villabé ont assisté à un atelier destiné à développer leur aptitude de prise de parole en public. Expérimentation de la confiance en soi, techniques de communication verbales et non-verbales, maîtrise du stress... Les différentes activités ont permis aux jeunes gens de progresser dans leur connaissance d'eux-mêmes et des autres. ☘

Aurélien Marignan, éducatrice d'appui et Loan Bourdon, stagiaire éducateur spécialisé à Ballancourt, Alexandre Tiro, éducateur familial à Villabé.

### CESSON (77)



## Octobre rose

➤ Sous l'impulsion d'une de leurs éducatrices, trois enfants accueillis au Village d'Enfants et d'Adolescents de Cesson se sont lancés avec engagement dans une course à pied inscrite dans le cadre d'Octobre rose, campagne de sensibilisation au cancer du sein. Cette initiative sportive, humaine et solidaire, a été un moment de dépassement de soi en équipe avec une prise de conscience des grands enjeux de cette campagne. ☘

Laurène Chambault, éducatrice familiale, adepte de running.

### LES PARTENAIRES DE NOËL



Durant le mois de décembre, la chaîne de restauration Léon, partenaire fidèle d'ACTION ENFANCE depuis 2008, lui a renouvelé son soutien en proposant un menu de fête solidaire, dont 1 € était reversé à la Fondation. 14 250 € ont pu être récoltés grâce à cette généreuse initiative.



Partenaire de la Fondation depuis 2020, la maison ACCÈS Éditions a lancé, en décembre dernier, deux belles initiatives : pour l'achat d'un livre-audio intitulé « Enchanteurs », 1 € du prix de vente a été reversé à la Fondation et pour l'achat de deux livres présents dans leur catalogue, un livre a été offert au Village d'Enfants et d'Adolescents de Soissons.

[www.acces-editions.com](http://www.acces-editions.com)



POCÉ-SUR-CISSE (37)

## Cap au Sénégal



➤ Du 25 octobre au 4 novembre dernier, un séjour solidaire et culturel a permis à cinq jeunes gens et leurs éducateurs du Service d'accompagnement renforcé du Village de Pocé de partir à la découverte du Sénégal. L'objectif pour ces adolescents : créer une vraie relation d'entraide locale, loin de leurs repères, en rupture totale avec leur quotidien. D'avril à octobre, les jeunes ont multiplié les actions pour récolter des fonds et participer à la préparation de leur séjour à Guediawaye, près de Dakar.

Chacun avait concocté, selon ses compétences, des ateliers d'animation à destination d'écoles locales. Des visites culturelles ont agrémenté le séjour : île de Gorée, réserve de Bandia, monument de la Renaissance africaine, création d'une chanson, rencontre avec l'orchestre national du Sénégal. Une belle expérience de partage, financée grâce à la générosité des donateurs et une subvention régionale, qui va se poursuivre avec la venue de jeunes Sénégalais au Village de Pocé. ✘

**Kévin Bunel**, éducateur familial.



BALLANCOURT (91)

## Fête foraine



— En novembre dernier, grâce au CSE de la société Actemium, dix-sept enfants ont pu profiter à volonté des nombreuses attractions de la fête foraine du Parc floral de Vincennes. Manèges et sensations fortes, autotamponneuses, jeux forains... les enfants s'en sont donné à cœur joie jusqu'à un buffet servi dans un espace privatisé. ✘

**Jean-Michel Gognet**, chef de service.



## À vélo vers Saint-Malo

— Fin octobre, huit collaborateurs de l'agence Twelve Consulting, partenaire d'ACTION ENFANCE et membre du collectif Mieux, ont accompagné trois jeunes et leur référente ACTION\* lors d'un circuit à vélo de 220 km entre Alençon et Saint-Malo. Objectif : aller au départ de la Route du Rhum à la rencontre d'Arthur Le Vaillant, skipper du maxi-trimaran Mieux, qui portait les couleurs d'ACTION ENFANCE sur sa voile avant. Cette expérience humaine a permis à tous ces jeunes d'horizons divers de se rencontrer et de vivre des moments de partage inédits. ✘ **Océane, Valentin et Ulrich** accompagnés par **Cécile Croza**, référente ACTION\*, et la jeune équipe de **Twelve Consulting**.



## Produit-partage

Fin novembre, notre partenaire Elle & Vire a remis 50 000 € à la Fondation, fruit de l'opération de produit-partage menée sur la « Crème Fleurette Entière de Normandie » durant l'été dernier. Ce don généreux financera une heure de soutien scolaire par semaine pendant un an pour 75 enfants accueillis dans nos Villages d'Enfants et d'Adolescents. À cette occasion, les enfants accueillis au Village d'Enfants et d'Adolescents de Cesson ont été invités par Elle & Vire à la Maison de l'Excellence pour réaliser des pâtisseries de Noël avec le Chef Ludovic Chesnay. Un moment à la fois convivial et gourmand.



## Fidélité cycliste

Fidèle à son engagement, Groupama a remis 13 bicyclettes au Village d'Enfants et d'Adolescents de La Boissierelle. Merci à Jean-Louis Autant qui se déplace toujours au moment de la remise des vélos.

**BERNARD POTTIER**

## « Croire en la capacité des jeunes »

Bernard Pottier a assuré la fonction d'administrateur de la Fondation ACTION ENFANCE pendant une vingtaine d'années jusqu'en 2022. Il revient sur le sens de son engagement au sein du Conseil d'administration.

### Comment êtes-vous entré au Conseil d'administration de la Fondation ?

— Bernard Pottier : Ma carrière s'est déroulée principalement dans le domaine des assurances et je dirigeais le groupe AVIVA France lorsque j'ai rencontré les équipes d'ACTION ENFANCE. Nous avons été sollicités pour devenir partenaires du Prix Littéraire de la Fondation. Le projet nous a plu et la remise des prix a eu lieu dans notre auditorium. Je partais à la retraite l'année suivante. Jean-Pierre Conquet, alors président d'ACTION ENFANCE, m'a invité à rejoindre le Conseil d'administration de la Fondation.

### Quels sujets avez-vous portés au sein du Conseil ?

— B. P. : Il était essentiel d'améliorer l'accompagnement des jeunes gens dans leurs projets d'études ou leur intégration dans la vie professionnelle. Les aides de l'État s'arrêtent ou s'amenuisent à la majorité. Je suis donc entré dans la Commission Jeunes Majeurs, aux côtés d'une ancienne mère éducatrice qui connaissait bien le réseau des anciens de la Touraine. Nous travaillions étroitement avec le Relais Jeunes Touraine qui a intégré par la suite le Village d'Enfants et d'Adolescents d'Amboise. J'y ai rencontré des éducateurs de grande qualité qui savaient transmettre aux jeunes gens la force de croire en leurs capacités. C'est une clé majeure de la réussite.



### Quel bilan tirez-vous de ces vingt années d'engagement ?

— B. P. : L'action initiée par Suzanne Masson et Bernard Descamps pour permettre aux frères et sœurs de grandir ensemble est amplement justifiée. Je me souviens de l'inauguration du Village de Soissons, peu de temps après mon arrivée au Conseil d'administration. Un petit garçon a tenu à me montrer sa chambre. Sur le mur, figuraient des photos. « Ça, c'est mon frère ! » dit-il fièrement. Ce frère qui vivait à ses côtés, dans cette maison, montre à quel point rassembler les fratries sous un même toit a du sens. J'ai vécu de belles satisfactions au cours de mon mandat à la Fondation. Je pense, par exemple, à cette jeune femme qui, après avoir obtenu une mention Bien au bac, est devenue juriste. J'ai eu le sentiment d'accompagner de vrais professionnels, engagés concrètement et humainement aux côtés de chaque jeune qui en avait besoin.

**ACTION ENFANCE remercie Bernard Pottier pour son engagement efficace au sein du Conseil d'administration. Grâce à son action, conjuguée avec celle des équipes éducatives, de nombreux jeunes gens ont pu mener à bien leurs projets d'études et d'insertion dans la vie professionnelle. Nous lui disons toute notre gratitude.**

## Les travaux expliqués aux enfants

**CHINON (37)**



Le chantier du futur écoVillage de Chinon en est au stade de la finalisation des fondations. Début janvier, deux groupes de six adolescents et leurs éducateurs du Village d'Enfants et d'Adolescents de Chinon se sont rendus à Rennes. Objectif : visiter l'usine REALITES BuildTech, qui construit leurs futures maisons, et l'École nationale supérieure d'architecture de Bretagne, dans laquelle l'architecte qui les a dessinées donne des cours. Ils ont pu notamment échanger avec un jeune étudiant en dernière année d'école d'architecture, ancien enfant placé, qui leur a raconté son parcours. « Cette journée m'a apporté beaucoup de réponses. J'ai vu des personnes qui travaillaient avec plaisir. » Lana ☘

**LA BOISSERELLE (77)**



En octobre dernier, une cinquantaine d'enfants accueillis au Village d'Enfants et d'Adolescents de La Boissierelle ont été invités à visiter le chantier de reconstruction de leur Village. Grâce à l'implication des équipes de l'entreprise Desneux, en charge des opérations de démolition, les enfants ont pu passer une belle après-midi et découvrir les différents métiers et engins qui œuvrent sur le chantier. L'architecte du projet, Archilav, et le promoteur Careit étaient également présents pour expliquer à quoi ressembleront leurs futures maisons. ☘

# au cœur des territoires

Au terme d'appels à projets, les Départements du Finistère et de la Vendée ont retenu ACTION ENFANCE pour la création de Villages d'Enfants et d'Adolescents sur leur territoire. Leurs présidents nous disent pourquoi.

Finistère  
Vendée



Finistère  
Penn-ar-Bed



VENDÉE

**MAËL DE CALAN,**  
président du Conseil départemental  
du Finistère.



« Nous voulions  
offrir à ces enfants  
de beaux endroits »

## ➤ Quelles sont les priorités du Département dans le champ de la Protection de l'Enfance ?

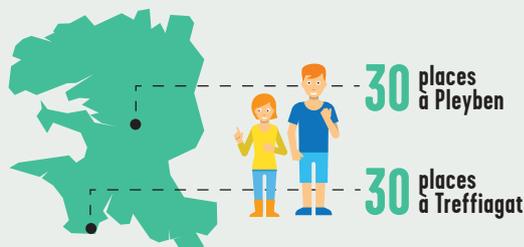
— Nous avons fait le constat que nous n'avions pas assez de places d'accueil (plus d'enfants confiés, moins d'assistants familiaux) et pas les bonnes places, tant sur le plan géographique, qu'en termes d'accompagnement médical ou encore d'accueil en fratries. Nous avons donc pris la décision de créer 90 places au travers de la création de trois Villages d'Enfants, ainsi que 6 places dans une structure spécialisée avec l'unité de pédopsychiatrie du CHU de Brest et 40 places en lieux de vie pour des accueils renforcés. Dans le même temps, nous recrutons 200 assistants familiaux, dont 100 créations de poste. Nous débloquons tous les freins pour offrir aux enfants le mode d'accueil qui répondra le mieux à leurs besoins.

## ➤ Qu'est-ce qui, dans le projet de la Fondation, a été déterminant dans le choix du jury ?

— Ce qui nous a séduits, c'est la très grande expérience de la Fondation. Nous avons la volonté de mettre en œuvre dans le Finistère ce qui marche ailleurs. Concernant l'accueil de fratries, l'expertise d'ACTION ENFANCE est indéniable. La démonstration de la qualité du travail, le recul qu'à la Fondation sur ce type d'infrastructure et la réputation qui l'entoure ont convaincu le jury. Nous avons donc confié à la Fondation la création de deux des trois Villages d'Enfants et d'Adolescents, soit deux fois 30 places. Ils seront situés à Pleyben – au centre du département – et à Treffiatgat – à l'extrême sud.

## ➤ Qu'est-ce qui a présidé à ces choix de localisation ?

— Tout d'abord une volonté d'équilibrage géographique. Nous souhaitons aussi que ces Villages s'insèrent dans des villes moyennes et que l'environnement – campagne ou bord de mer – soit un cadre d'éducation privilégié : nous voulions offrir à ces enfants de beaux endroits. L'accès aux infrastructures d'enseignement était également crucial. Nous sommes en territoire rural, avec des populations vieillissantes. Pour les communes d'accueil, avoir l'assurance de scolariser des enfants sur le long terme est une perspective réjouissante. ☒



**ALAIN LEBOEUF,**  
président du Conseil départemental  
de la Vendée.



« Il est capital de ne pas  
ajouter une séparation  
à la séparation »

## ➤ Pourquoi avoir souhaité l'implantation d'un Village d'Enfants et d'Adolescents en Vendée ?

— Le Département consacre plus de 300 millions d'euros aux solidarités, il s'agit du premier poste de dépense de la collectivité. Notre volonté est de doter le Département de solutions variées et adaptées aux besoins des enfants, sachant que, dans la plupart des cas, c'est la fratrie qui est confiée. Nous voulons maintenir les frères et sœurs ensemble le plus possible, dès lors que cela correspond à l'intérêt des enfants. Il est capital de ne pas ajouter une séparation à la séparation. La volonté de créer un Village d'Enfants et d'Adolescents en Vendée a été exprimée dans le cadre des travaux du Schéma Vendée Enfance Famille 2016-2021. Car si le réseau des assistants familiaux conserve toute sa vigueur, il reste complexe, malgré tout, pour une famille d'accueillir plus de deux enfants. Nous disposons également d'une maison d'enfants (MECS) dédiée aux fratries de 16 places.

## ➤ Qu'est-ce qui a motivé le Département à retenir ACTION ENFANCE ?

— Le projet présenté par ACTION ENFANCE répond au cahier des charges établi par le Département, c'est-à-dire un accueil de fratries par des référents stables dans la continuité du quotidien, sur le long terme, avec un modèle à mi-chemin entre la famille d'accueil et l'établissement. Ce Village d'Enfants et d'Adolescents comprendra 60 places d'accueil réparties sur deux sites, dotés chacun de 30 places. Ce maillage territorial va permettre de répondre plus efficacement aux besoins d'accueil et de maintenir une proximité avec les lieux de vie des enfants.

## ➤ Quelles sont vos attentes concernant la dynamique locale ?

— Les lieux d'implantation ne sont pas dénués de conséquences économiques et/ou sociales. En effet, la consommation de proximité et la scolarisation de plus de 20 enfants ainsi que la participation aux activités locales sportives ou culturelles revêtent toute leur importance pour les communes d'accueil. ☒





## L'autonomie en douceur

L'approche de la majorité est souvent une angoisse pour les enfants protégés qui savent qu'ils devront voler de leurs propres ailes, le plus souvent sans appui familial, dès la fin de leur mesure de placement. Afin de les accompagner en douceur vers l'autonomie, ACTION ENFANCE jalonne leur parcours de modes d'accueil adaptés et restera présente à leur côté, quoi qu'il en soit.

**A** 16 ans, Marie-Félicia a déjà connu plusieurs placements, d'abord en foyer d'urgence puis au Phare, le Foyer d'Adolescents d'ACTION ENFANCE situé à Mennecy. Depuis novembre 2022, elle inaugure un nouveau dispositif conçu par la Fondation pour favoriser l'apprentissage de l'autonomie des jeunes qui lui sont confiés. « ACTION ENFANCE a acquis cinq appartements sur le même palier d'une résidence privée à quelques centaines de mètres du Foyer. Onze jeunes sont accueillis dans ces appartements où ils vivent en colocation. L'équipe éducative est "en résidence" dans l'un des appartements au plus près des adolescents qu'elle accompagne dans la vie quotidienne », explique Safia Kali, chef de service de semi-autonomie au Phare. Pour faciliter la transition, les éducateurs du service de semi-autonomie étaient déjà en poste au Foyer d'Adolescents. « Ils sont des repères pour les jeunes, pour qui on veut éviter de répéter les ruptures douloureuses qu'ils ont connues. Pour autant, nous devons préparer au mieux leur départ à la fin de leur placement. Avec ce service de semi-autonomie, nous posons une brique supplémentaire dans un parcours construit vers l'autonomie complète », analyse la chef de service.

### RESPONSABILISÉS MAIS BIEN ENTOURÉS

— La colocation, c'est précisément la formule qu'a choisie Marie-Félicia qui partage son appartement (deux chambres et un grand salon) avec une autre jeune fille. « Nous nous connaissions déjà, ce qui nous a permis de nous organiser très vite sur des sujets qui peuvent être compliqués comme celui des courses. Nous avons décidé de faire pot commun pour la nourriture et cela se passe très bien », témoigne l'adolescente. Avait-elle des appréhensions de se retrouver seule ? « En fait, on n'est pas si seules. Bien sûr, c'est

à nous de gérer notre quotidien, de faire les courses, d'entretenir notre appartement. Cela peut inquiéter au départ, mais on n'est pas livrées à nous-mêmes. Les éducateurs nous donnent plein de conseils et d'astuces. Ils sont là pour nous si on a besoin d'eux. »

Marie-Félicia apprécie ce nouvel environnement, qu'elle voit comme une étape. « Emménager dans cet appartement, c'est une vraie chance ! Cela m'a permis de m'ouvrir aux autres, de mûrir. Ici, nous avons des voisins, des personnes qui habitent l'immeuble. Ce sont de nouveaux types de liens pour moi. Cela m'a permis d'évoluer de façon positive et de prendre des responsabilités que je n'avais pas forcément avant. Si j'avais dû passer directement à un studio en ville, sans appui éducatif, là je crois que je n'aurais pas supporté », reconnaît la lycéenne qui prépare consciencieusement son bac de français. Elle est également très heureuse de pouvoir inviter des amis ou sa famille, beaucoup plus librement qu'avant. Cette vie en semi-autonomie est aussi profitable pour développer son capital social. ☺



« Emménager dans cet appartement, c'est une vraie chance ! » —

**Les appartements de semi-autonomie constituent un espace d'expérimentation et d'apprentissage de l'autonomie.** « Ce mode d'accueil fournit aux adolescents le cadre qui leur permettra d'acquérir très vite ces compétences de la vie quotidienne. L'idée est de proposer un parcours évolutif adapté à chacun », souligne Safia Kali. Le Foyer d'Adolescents du Phare a récemment rejoint le Village d'Enfants et d'Adolescents de Ballancourt pour former un seul établissement. Ainsi, dans une continuité de placement, les enfants qui auront vécu au Village pourront s'installer dans une maison du Phare, qui propose un accueil de type familial adapté aux adolescents, avant d'emménager dans les appartements de semi-autonomie. Un parcours sans rupture jusqu'à l'âge adulte, d'autant plus intéressant que le service de semi-autonomie peut accueillir les jeunes pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance jusqu'à leur 21<sup>e</sup> anniversaire, sous réserve qu'ils aient un projet leur permettant de signer un Contrat jeune majeur avec le Département.

## ENVIE DE TRANSMETTRE



## ASSURANCE-VIE : UN ABATTEMENT AVANTAGEUX

— Je n'ai pas d'enfant et je souhaiterais, à mon décès, laisser ce que je possède à la fois à la Fondation ACTION ENFANCE et à mon neveu. Cela représente environ 30 000 € sur mes comptes bancaires et 30 000 € sur une assurance-vie souscrite en 2003 alors que j'avais déjà passé 70 ans. Comment dois-je procéder pour limiter au maximum les droits de succession ?

C'est simple. La Fondation ACTION ENFANCE recevra vos comptes bancaires ou votre assurance-vie sans payer de droits de succession puisqu'elle en est exonérée totalement.

En revanche, votre neveu aura à s'acquitter de droits de succession s'élevant à 55 % de la part que vous lui réservez.

Si vous lui léguez par testament vos comptes bancaires : il aura 12 118 euros de droits de succession à régler. Soit : 30 000 € - 7 967 € d'abattement = 22 033 € x 55 % = 12 118 €.

Si vous lui laissez le bénéfice de votre assurance-vie, il profitera de l'abattement spécifiquement lié à l'assurance-vie dont le plafond est de 30 500€. Il n'aura donc aucun droit de succession à régler. ☘

## un conseil sur les donations, les legs et les assurances-vie ?

### N'HÉSITEZ PAS À ME CONTACTER

- Par courrier : ACTION ENFANCE – Véronique Imbault, 28, rue de Lisbonne, 75008 Paris
- Par téléphone : 01 53 89 12 44
- Par e-mail : [veronique.imbault@actionenfance.org](mailto:veronique.imbault@actionenfance.org)

Demandez notre brochure *Donations, legs, assurances-vie* et notre lettre d'information *Merci*.

### VÉRONIQUE IMBAULT

DIPLÔMÉE NOTAIRE – RESPONSABLE  
DES RELATIONS TESTATEURS ET LIBÉRALITÉS –  
DONATIONS, LEGS ET ASSURANCES-VIE



AURÉLIE JORGOWSKI-BIARD  
RESPONSABLE DES RELATIONS  
AVEC LES BIENFAITEURS



**Chers amis,**

Sécuriser les enfants, c'est aussi sécuriser les ressources de la Fondation qui les accueille et les protège.

Ces dernières années, les crises aussi inattendues que successives ont mis à mal la mobilisation de nos donateurs, qui se sont parfois désengagés d'ACTION ENFANCE, au profit d'autres causes qui leur semblaient prioritaires. Toutefois, pour les enfants en danger, les besoins restent les mêmes.

Et dans un contexte socio-économique qui se tend, l'insertion des jeunes, après leur passage à la Fondation, se complexifie.

C'est pourquoi, je souhaite attirer votre attention sur l'importance du don par prélèvement automatique. En effet, nos donateurs réguliers nous permettent de faire face aux multiples crises que nous traversons collectivement, au fil des années. Car ces dons réalisés chaque mois nous permettent d'anticiper les ressources de la Fondation et de sécuriser, ainsi, les budgets. Un don mensuel, c'est aussi un geste qui marque la présence des donateurs, au quotidien, auprès des enfants. Le don de ces « Protectors de cœurs » est essentiel pour nous.

Une donatrice, Céline K. l'a bien compris : « *M'a toujours paru plus simple de donner tous les mois. Je me sens davantage impliquée dans le quotidien des enfants. Mon don sert pour aujourd'hui mais aussi pour demain, et c'est le plus important pour moi.* » Grâce à cette générosité inscrite dans le temps, vous accompagnez symboliquement jour après jour les enfants accueillis dans leur vie quotidienne. Vous financez des actions répondant à leurs besoins essentiels et de long terme : suivi psychologique, cours de soutien scolaire, etc. Vous leur permettez d'évoluer plus sereinement durant leur placement et d'acquérir les outils et la force nécessaire à la vie « après » le Village d'Enfants et d'Adolescents.

Mais il est important de le rappeler : que votre don soit ponctuel ou régulier, nous vous remercions chaleureusement pour votre engagement aux côtés des enfants en danger. Grâce à vous, ces frères et sœurs qui nous sont confiés se reconstruisent dans un environnement sécurisant, dans les meilleures conditions possible.

Amicalement ☘

📍 Retrouvez votre espace donateur sur [www.actionenfance.org/espace-donateur](http://www.actionenfance.org/espace-donateur)

## Des fondamentaux inébranlables

Pour s'accroître et poursuivre sa mission initiée en 1958, ACTION ENFANCE a adapté, au fil des années, ses Villages et sa politique de recrutement aux mutations de la société et de la Protection de l'enfance. Comment la Fondation a-t-elle su évoluer, tout en conservant les fondamentaux de son action ? Éclairage.



### Des fondamentaux posés dès 1958

En 1958, Suzanne Masson fonde le Mouvement pour les Villages d'Enfants devenu Fondation ACTION ENFANCE. Sa conviction est que **chaque enfant doit pouvoir grandir et s'épanouir dans un cadre protecteur de type familial dans lequel il reçoit éducation, affection et stabilité jusqu'à son insertion dans la vie professionnelle.**

→ Cette conviction, mise en pratique dans les Villages d'Enfants et d'Adolescents, demeure au cœur du Projet de la Fondation ACTION ENFANCE aujourd'hui.

### Une évolution dans un contexte en mutation

#### LE CADRE INSTITUTIONNEL

**1939-1945 :** Seconde Guerre mondiale, nombre important d'orphelins et d'enfants perdus.

**1956 :** décret instituant le code de la Famille et de l'aide sociale avec un service centré sur l'enfant.

**1958 : ordonnance sur la Protection judiciaire de l'enfant en danger.** La surveillance éducative est remplacée par l'assistance éducative. La notion de danger devient le fondement de l'intervention des magistrats.

**1964 :** mise en place des Ddass<sup>(1)</sup>.

**1966 :** loi sur l'adoption.

**Années 1970 :** l'Aide à l'enfance se professionnalise : psychologues, pédopsychiatres, éducateurs spécialisés vont modifier les pratiques.

**1977 :** statut des assistantes maternelles qui instaure un agrément et une obligation de formation.

**1983 : lois de décentralisation :** la compétence et la responsabilité de la Protection de l'enfance (ASE<sup>(2)</sup>) sont transférées aux Départements.

**1984 :** loi accordant aux parents de participer aux décisions concernant leurs enfants.

**1989 :** Convention internationale des droits de l'enfant : l'enfant a le droit d'entretenir des relations et des contacts réguliers avec ses deux parents.

**1996 : loi privilégiant le placement en fratrie.**

**2000 :** le code de la Famille et de l'aide sociale devient le CASF<sup>(3)</sup> Création de la fonction indépendante de Défenseur des enfants.

**2002 : lois renforçant les droits de l'enfant et des parents.**

**2005 :** révision du statut d'éducatrice/teur familial.

**2007 : loi de réforme de la Protection de l'enfance.**

**2016 :** loi relative à la Protection de l'enfance visant la stabilité des parcours.

**2017 : consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant en Protection de l'enfance.**

**2018 :** création d'un secrétariat d'État à la Protection de l'enfance.

**2022 :** loi visant à améliorer la situation des enfants protégés par l'ASE (loi Taquet).



#### LES ÉVOLUTIONS DE LA FONDATION

**1943 :** Suzanne Masson crée Notre Maison. Elle accueille et éduque 27 enfants.

**1958 : Suzanne Masson fonde avec Bernard Descamps le Mouvement pour les Villages d'Enfants.**

**1960 :** 1<sup>er</sup> Village d'Enfants à Cesson (77).

**1964 :** 1<sup>er</sup> Foyer d'Adolescents à Melun (77).

**1965 :** Village de Boissettes (77).

**1970 :** Foyer de Clairefontaine (77).

**1971 :** Village de Villabé (91).

**1977 :** Village de Pocé-sur-Cisse (37).

**1981 :** Village d'Amboise (37).

**1998 :** Village de Ballancourt (91).

**2000 :** Village de Soissons (02).

**2001 :** Relais Jeunes Touraine (37).

**2003 :** Village d'Amilly (45), Foyer d'Adolescents Le Phare (91).

**2006 : reconnaissance d'utilité publique de la Fondation.**

**2009 :** Village de Bar-le-Duc (55).

**2012 :** Village de Bréviandes (10).

**2014 : changement de nom pour Fondation ACTION ENFANCE.**

**2015 :** Village de Monts-sur-Guesnes (86).

**2019 :** Village de Chinon (37).

Le Service d'après placement devient **ACTION+**. Parrainages et bénévolat mis en place pour les enfants.

**2020 :** Village de Sablons (33), 1<sup>er</sup> écoVillage de la Fondation.

**2021 :** l'appellation des Villages ACTION ENFANCE évolue en **Village d'Enfants et d'Adolescents** signifiant l'engagement de la Fondation d'accompagner les enfants dans la durée, sans rupture de parcours, au sein du même établissement.

**2021 :** 1<sup>er</sup> CPOM<sup>(4)</sup> signé dans l'Essonne avec ouverture d'un nouveau Village.

**2022-2023 :** appels à projets remportés pour la construction d'**écoVillages** dans le Finistère, en Vendée et en Loire-Atlantique.

**La Fondation crée et développe ses modes d'accueil.** Les mères deviennent mères éducatrices et reçoivent une formation interne de neuf mois dans le contexte peu structuré de la Protection de l'enfance.

**La Fondation se structure, se professionnalise** mais se développe peu dans un contexte en mutation. Les éducatrices/teurs diplômés remplacent peu à peu les mères éducatrices.

**La Fondation connaît une nouvelle phase de développement,** avec une augmentation de 83 % du nombre de journées d'accueil en 20 ans (de 144 000 à 263 000). L'organisation du travail des éducatrices/teurs familiaux évolue, la part des financements publics dans le budget global passe de 65 % à plus de 80 %, le montant de la générosité des donateurs double.

**Sous l'impulsion du secrétaire d'État à la Protection de l'enfance** et des orientations stratégiques de la Fondation, la croissance s'accélère : de nouveaux modes d'accueil sont créés en lien avec les besoins des enfants. Les appels à projets pour l'accueil de fratries en Villages d'Enfants et d'Adolescents se multiplient dans les Départements.

1. Direction départementale de l'action sanitaire et sociale - 2. Aide sociale à l'enfance - 3. Code de l'action sociale et de la famille - 4. Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens

### CE QUI N'A PAS CHANGÉ

#### Le modèle

Accueillir des fratries, dans la durée et la stabilité, en petites unités, au sein d'une maison de Village d'Enfants et d'Adolescents, sur un modèle de type familial, aux côtés d'une équipe compétente et engagée.



#### Les valeurs

Faire grandir ensemble des frères et sœurs. Les éduquer et leur permettre de s'épanouir jusqu'à leur insertion dans la vie professionnelle.

#### La promesse

Chaque jeune qui sort des Villages sait qu'il comptera toujours pour ACTION ENFANCE et pourra toujours compter sur elle, notamment grâce au dispositif **ACTION+**.

### CE QUI A ÉVOLUÉ

#### Professionalisation de l'encadrement auprès des enfants

- Jusque dans les années 1970 : mères « de substitution », des années 1970 aux années 1990 : mères éducatrices, des années 1990 à 2000 : statut d'assistantes maternelles.
- De la substitution à la suppléance parentale : années 2000 : éducatrices/teurs familiaux, un statut spécifique à ACTION ENFANCE. Nouveaux rythmes de travail en trinôme ou quadrinôme d'éducatrices/teurs familiaux.



#### Un écoVillage, des accueils multiples

À partir de 2020 : pour répondre aux besoins et garantir la stabilité du parcours de placement des enfants et jeunes, de nouveaux dispositifs étoffent l'offre d'accueil des Villages qui deviennent des Villages d'Enfants et d'Adolescents : services de placement éducatif à domicile, services d'accompagnement renforcés, accueil mère-bébé, accompagnement à la parentalité. Les nouveaux Villages sont construits dans une vision éco-responsable sous la forme d'écoVillages.

# « Je transmets mes biens en toute confiance »

Colette C. a exercé 30 années durant au Village d'Enfants et d'Adolescents de Cesson. Elle connaît la Fondation de l'intérieur, c'est pourquoi elle a choisi sans hésiter d'instituer ACTION ENFANCE légataire universelle de tous ses biens.



« Je transmets mon patrimoine en toute confiance car je sais où ira mon argent. » –

**Au mur, de nombreuses photos de famille où brillent les sourires et la joie de vivre.** Dans un cadre, sur la commode, une grand-mère épanouie entourée d'enfants. Colette C., 82 ans, nous reçoit chez elle autour d'un thé et d'un gâteau confectionné par ses soins. La grand-mère en photo, c'est bien elle, mais les bambins qui l'enlacent sont les enfants de ceux qu'elle a élevés au Village d'Enfants et d'Adolescents de Cesson, il y a trente ans. « *Ils sont grands maintenant et bien lancés dans la vie. La plupart sont mariés* », dit-elle avec satisfaction. « *Ils viennent souvent me voir et nous passons des vacances en famille dans ma maison en Bretagne* ». L'épanouissement de sa vie aujourd'hui, elle le doit à ses choix, nous raconte-t-elle. Le choix d'un métier consistant à élever des enfants qui n'étaient pas les siens, le choix de donner sans compter, surtout de l'amour, à des enfants qui en étaient privés. « *J'ai bénéficié d'un environnement de travail exceptionnel au Village de Cesson, poursuit-elle. Les enfants en gardent de très bons souvenirs de jeux, de partage et de vacances inoubliables. Je connais bien la Fondation ACTION ENFANCE pour y avoir travaillé tant d'années. C'est une Fondation qui porte le souci du bien-être des enfants dans ses décisions car son seul but est de les rendre heureux, capables de devenir des adultes autonomes et responsables.* »

Cette ancienne salariée, n'ayant pas d'héritiers directs, a souhaité instituer la Fondation ACTION ENFANCE légataire universelle de l'ensemble de ses biens. « **Je transmets mon patrimoine en toute confiance car je sais où ira mon argent. Il contribuera à l'épanouissement d'autres enfants. C'est le prolongement naturel de mon engagement auprès d'enfants qui en ont besoin.** »